

mais le bien général des nations catholiques, l'un ne pouvant être séparé de l'autre, car telle est la condition du prêtre qu'il ne peut être bon ou mauvais seulement pour lui ; mais sa manière d'être influe nécessairement sur le peuple. Là où il y a un bon prêtre, de quel bienfait et de quelle importance n'est-ce pas autour de lui ?

Nous commencerons donc, chers fils, Notre exhortation par vous exciter à la sainteté de vie que requiert votre dignité. Quiconque, en effet, exerce le sacerdoce, ne l'exerce pas seulement pour lui, mais aussi pour les autres. « Car tout Pontife pris parmi les hommes est constitué pour les hommes, dans les choses de Dieu » (1). Jésus-Christ a exprimé la même pensée lorsque, pour montrer à quoi doit tendre l'action des prêtres, il les compare au sel et à la lumière. Le prêtre, donc, est la lumière et le sel de la terre. Personne n'ignore que cela consiste surtout pour lui à communiquer la vérité chrétienne ; mais peut-on ignorer davantage que ce ministère n'est rien, si le prêtre n'appuie pas de son exemple ce qu'il enseigne par sa parole ? Ceux qui l'écoutent pourraient dire alors, injurieusement il est vrai, mais avec raison : « Ils professent Dieu en parole, mais ils le nient en leurs actes (2) » ; et ceux-là alors repousseront la doctrine et ne profiteront pas de la lumière du Christ. C'est pourquoi, Jésus-Christ lui-même, constitué le modèle des prêtres, a d'abord enseigné d'exemples et ensuite par paroles : « Jésus-Christ a fait d'abord et il a enseigné ensuite. » (3)

De même en négligeant la sainteté, le prêtre ne pourra, en quoi que ce soit, être le sel de la terre ; car ce qui est corrompu et contaminé n'est aucunement propre à conserver ; et là où manque la sainteté, il est inévitable que la corruption se mette. Aussi, Jésus-Christ, continuant cette comparaison, appelle de tels prêtres un sel fade, « qui n'est bon qu'à être jeté dehors, pour être foulé aux pieds par les hommes » (4).

Ces vérités ressortent d'autant plus que nous, prêtres, nous

(1) Herb. I, 1.

(2) Tit. I, 16.

(3) Act. I, 1.

(4) Matth. v, 13.